



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024



VILLE DE SABLÉ-SUR-SARTHE

SOMMAIRE

Introduction

I - Le contexte général de la situation économique et des finances publiques	2
A - Le contexte international.....	2
B - Le contexte national	3
C - La loi de programmation des finances publiques 2024	5
II - Les principales données budgétaires et salariales de la Ville de Sablé-sur-Sarthe	6
1- Présentation globale des recettes de fonctionnement	6
A - Le produit de la fiscalité directe	8
B - L'Attribution de compensation.....	8
C - Les concours financiers de l'État	9
D - Le produit des services	9
E - Les autres produits.....	10
2 - Présentation globale des dépenses de fonctionnement	10
A - Les charges à caractère général	11
B - Les charges de personnel	11
a - Bilan 2023	11
b - Les dépenses de personnel : évolution et projection.....	12
c - Les Orientations 2024 en matière de ressources humaines.....	12
d - Focus Information Masse salariale et effectifs.....	13
C - Les autres charges de gestion courante	17
D - Les contributions de solidarité	17
E - Les frais financiers.....	18
3 - L'épargne brute.....	18
4 - La dette	19
III - Les principales orientations 2024	20
A - Proximité.....	21
B - Attractivité - Durabilité	23
B - 1 - Attractivité	23
B - 2 - Durabilité	26
C - Cadre de vie	27
C - 1 - Équipement/Aménagement	27
C - 2 - Vie de la cité.....	31

Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses étapes dont la première est le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa version actuelle et modifié par l'article 107 de la loi du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dispose que, "dans les communes de 3 500 habitants et plus, ...présente au conseil ..., dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette....".

Celui-ci vise à préfigurer les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et informer l'assemblée délibérante et les citoyens des évolutions de la situation financière de la collectivité.

Par ailleurs, pour les communes de plus de 10 000 habitants (alinéa 3 de l'article L.2312-1), il est prévu une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Ce rapport d'orientation budgétaire procède tout d'abord à un rappel du contexte économique au moment de son élaboration et présentera les grandes orientations des politiques publiques de la collectivité.

Les prévisions et les orientations financières proposées pour l'année 2024 seront ensuite détaillées lors du vote du Budget principal et les budgets annexes lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

I - Le contexte général de la situation économique et des finances publiques

A - Le contexte international

Depuis 3 ans, le contexte socio-économique a été largement chahuté, soumis à de multiples bouleversements et chocs d'ampleurs : pandémie, crise de l'énergie, tensions géopolitiques ravivées, poussée inflationniste inconnue depuis les années 1980, forte remontée des taux d'intérêts, réforme fiscale, etc.

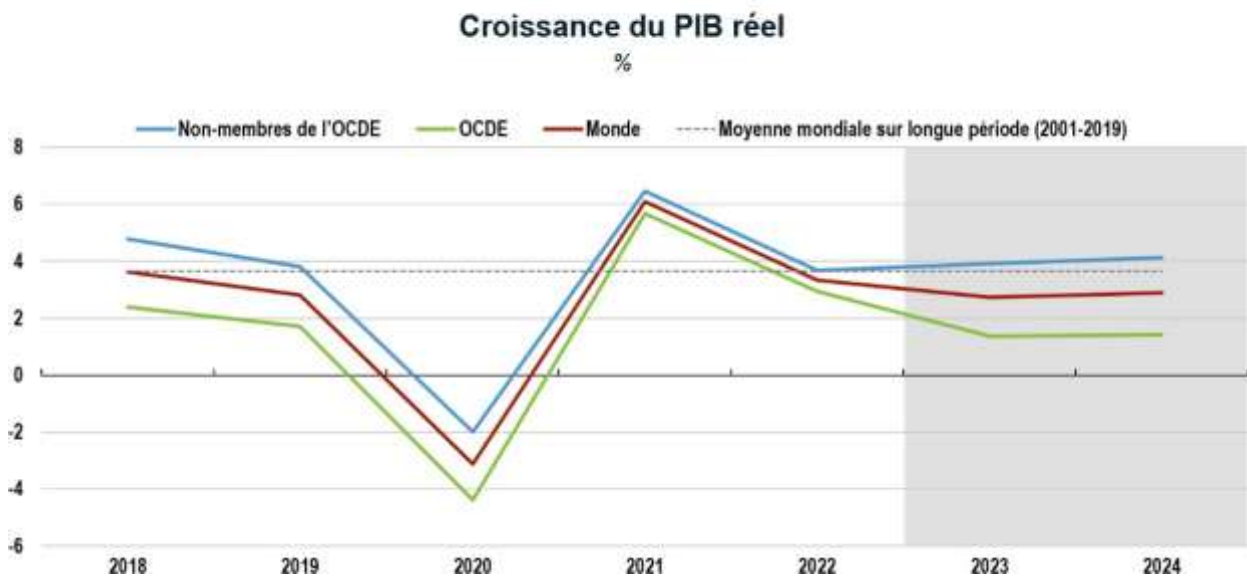
- Une amélioration des perspectives économiques mondiales mais sous fond d'incertitudes (FMI - octobre 2023)

L'économie mondiale montre des signes d'amélioration mais la reprise reste fragile, sur fond de risques notables de révision à la baisse des projections. L'activité économique est encore loin d'avoir repris la trajectoire qu'elle suivait avant la pandémie, en particulier dans les pays émergents et les pays en développement, et les disparités se creusent entre les régions. Certaines sont dues aux conséquences à long terme de la pandémie, de la guerre en Ukraine et de la fragmentation géoéconomique accrue. D'autres sont plus conjoncturelles, notamment les effets du durcissement de la politique monétaire nécessaire pour réduire l'inflation, la suppression de l'aide budgétaire dans un contexte d'endettement élevé et les phénomènes météorologiques extrêmes.

- La croissance mondiale se stabilise à un faible niveau

La croissance mondiale devrait ralentir et être ramenée de 3,5 % en 2022 à 3,0 % en 2023 et 2,9 % en 2024. Dans les pays avancés, on attend un ralentissement, la croissance passant de 2,6 % en 2022 à 1,5 % en 2023 et 1,4 % en 2024, car, si le dynamisme des États-Unis est plus fort que prévu, la croissance est inférieure aux prévisions dans la zone euro.

La croissance mondiale devrait rester faible



Dernières projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

PROJECTIONS

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	2022	2023	2024
Production mondiale	3,5	3,0	2,9
Pays avancés	2,6	1,5	1,4
États-Unis	2,1	2,1	1,5
Zone euro	3,3	0,7	1,2
Allemagne	1,8	-0,5	0,9
France	2,5	1,0	1,3
Italie	3,7	0,7	0,7
Espagne	5,8	2,5	1,7
Japon	1,0	2,0	1,0
Royaume-Uni	4,1	0,5	0,6
Canada	3,4	1,3	1,6
Autres pays avancés	2,6	1,8	2,2
Pays émergents et pays en développement	4,1	4,0	4,0
Pays émergents et pays en développement d'Asie	4,5	5,2	4,8
Chine	3,0	5,0	4,2
Inde	7,2	6,3	6,3
Pays émergents et pays en développement d'Europe	0,8	2,4	2,2
Russie	-2,1	2,2	1,1
Amérique latine et Caraïbes	4,1	2,3	2,3
Brésil	2,9	3,1	1,5
Mexique	3,9	3,2	2,1
Moyen-Orient et Asie centrale	5,6	2,0	3,4
Maroc	1,3	2,4	3,6
Arabie saoudite	8,7	0,8	4,0
Afrique subsaharienne	4,0	3,3	4,0
Nigéria	3,3	2,9	3,1
Afrique du Sud	1,9	0,9	1,8
Pour mémoire			
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	4,0	4,0	3,9
Pays en développement à faible revenu	5,2	4,0	5,1

Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2023.

Note : Pour l'Inde, les données et prévisions sont présentées sur la base de l'exercice budgétaire. Les données de l'exercice 2022/2023, qui débute en avril 2022, sont présentées dans la colonne 2022. Les projections de croissance pour l'Inde sont de 6,5 % en 2023 et de 5,7 % en 2024, sur la base de l'année civile. Pour l'Italie, les données et prévisions se fondent sur les informations disponibles au 21 septembre 2023. Pour le Royaume-Uni, les données et prévisions ne tiennent pas compte des importantes révisions statistiques publiées le 29 septembre 2023.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

IMF.org

B - Le contexte national

A l'instar de l'ensemble de l'espace économique européen, la France est confrontée à un environnement économique tendu. L'économie française s'est toutefois montrée étonnamment résistante jusqu'à présent avec une croissance attendue de 0,9 %. Certes, l'indice du climat des affaires de l'INSEE reste négatif, mais le Gouvernement fait avancer la réindustrialisation et la transition écologique. Combiné aux efforts en matière d'efficacité énergétique, cela devrait assurer une dynamique économique positive en 2024.

Toutefois, avec une dette publique nettement supérieure à la moyenne de la zone euro, l'espace économique français est également vulnérable. Si les taux d'intérêt devaient se maintenir à leur niveau actuel, les charges annuelles d'intérêts augmenteraient encore. En effet, si le Gouvernement doit refinancer une dette avantageuse aux conditions actuelles du marché, il sera confronté à des difficultés supplémentaires.

- Une activité ralentie en 2023 mais qui repartirait à la hausse ensuite

Dans un contexte d'incertitude qui se maintient, de taux d'intérêts et de prix qui restent élevés, la croissance serait encore modérée en 2023 (+ 1,0 %) et se maintiendrait à ce niveau en 2024.



Evolution du PIB français (moyenne annuelle en %)

Croissance annuelle en %	2022	2023	2024	2025	2026	2027
PIB (volume)	2,5%	1,0%	1,4%	1,7%	1,7%	1,8%
Déflateur du PIB	3,0%	5,7%	2,5%	1,8%	1,6%	1,6%

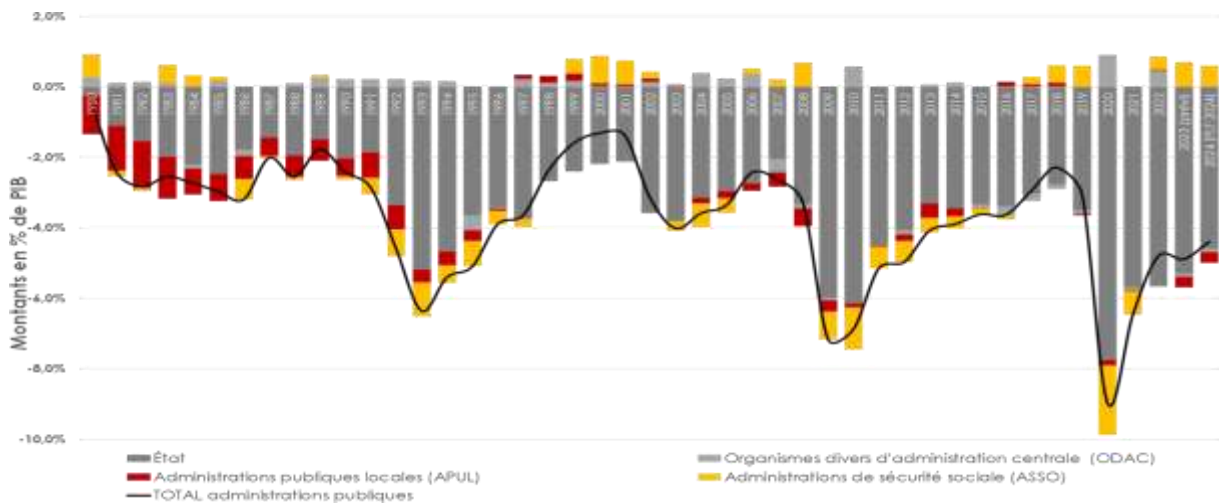
Source : RESF 2024

- Une inflation en baisse mais un niveau de prix qui demeure toujours élevé en 2024

Après avoir atteint des niveaux records (4,8 % en 2023), l’inflation devrait fortement refluer à partir de 2024, pour s’établir à + 2,5 % notamment sous l’effet de la poursuite du ralentissement des prix alimentaires et industriels déjà entamée à l’été 2023.



- Un déficit public prévisionnel 2023 de 139 Md€ représentant 4,9 % du PIB



Des projections de baisse du déficit public maintenues à la baisse en 2024 pour revenir progressivement aux règles budgétaires européennes à savoir 2,7 % en 2027.

C - La loi de programmation des finances publiques 2024

La loi de programmation des finances publiques prévoit en 2024 comme principales mesures pour les collectivités :

a- Valeur locative

Les valeurs locatives des locaux d'habitation vont évoluer comme les dernières années, suivant l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre à novembre à hauteur de + 3,9 %.

Il est prévu que l'ensemble des logements se verra appliquer une valeur révisée en 2028, et non 2026 comme prévu initialement, le calendrier ayant été repoussé de 2 ans. Elle visera à actualiser les valeurs locatives en fonction de l'évolution du marché immobilier à l'instar de la réforme des locaux professionnels.

b- Fraction de TVA

Sous réserve du maintien de la consommation nationale, il est prévu que la fraction de TVA 2024 progresse (+ 5 % selon la LFI). Le réel étant connu au printemps de l'année suivante, la fraction de TVA 2023 n'est donc à ce jour pas connue pour son montant définitif.

c- DGF /DSU

En 2024, pour la ville de Sablé-sur-Sarthe, la Dotation Globale de Fonctionnement et la Dotation de Solidarité Urbaines évoluent.

. La DGF, stabilisée à 320 743 € en 2023, subit un écrêtement de 20 308.41 €. Elle est ainsi fixée à 297 453,75 € pour 2024.

. La DSU, quant à elle, profite d'une hausse de 6,67 % pour s'établir à 562 097,00 € cette année.

Cette revalorisation permet de compenser la perte de DGF avec un différentiel positif s'élevant à **16 274,59 €**.

d- Le verdissement du budget

Le budget 2024 de l'État prévoit une augmentation de 10 Milliards d'euros par rapport à 2023 pour renforcer les initiatives liées à la transition écologique en matière de :

- Préservation des ressources naturelles,
- Rénovation des bâtiments,
- Efficacité énergétique,
- Transports durables,
- Réductions des émissions industrielles.

Il est également prévu la généralisation du budget vert à toutes les collectivités de + 3 500 habitants et leurs groupements.

Ce dernier présentera l'impact environnemental des dépenses de la collectivité à partir d'une démarche de cotation (les dépenses qui contribuent positivement ou négativement aux objectifs de la transition écologique).

A ce stade, seules les dépenses d'investissement sont concernées. Une nouvelle annexe devra figurer au CA 2024 (décret en attente).

Il sera également possible pour ces mêmes collectivités d'identifier et d'isoler la part de l'endettement consacrée au financement des investissements concourant à la transition écologique.

II - Les principales données budgétaires et salariales de la Ville de Sablé-sur-Sarthe pour 2024

Le Rapport d'Orientations Budgétaires doit présenter des éléments de prospective sur les principales composantes financières et les ressources humaines.

BUDGET PRINCIPAL

1- Présentation globale des recettes de fonctionnement

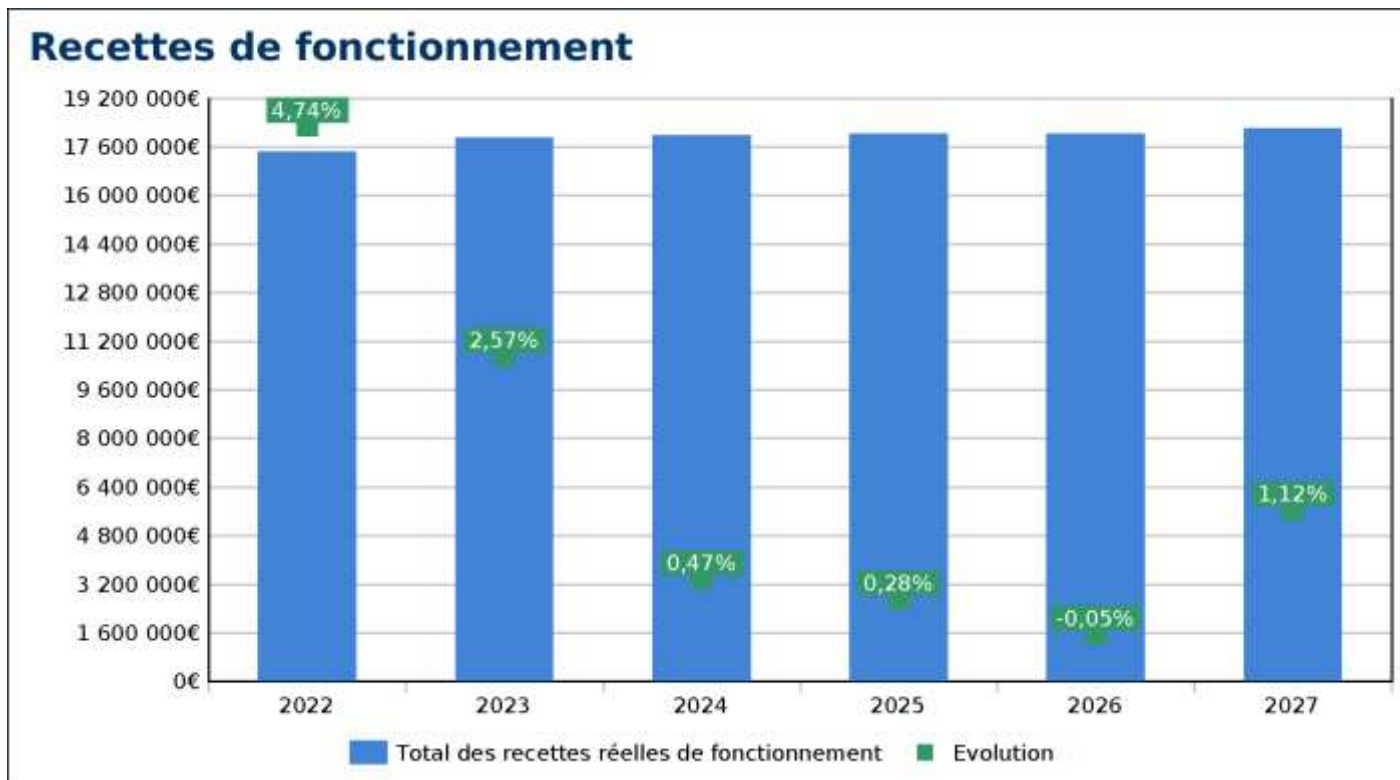
Les recettes de fonctionnement évolueraient de 575 000 € sur la période 2022 - 2026 passant d'un réalisé de 17 451 000 € à une prévision de 18 026 000 € soit une évolution moyenne annuelle de + 0,87 %.

Cette hausse de produits de fonctionnement courant repose principalement sur la révision des valeurs locatives foncières (+ 7,1 % en 2023 et + 3,9 % en 2024).

La commune reste dépendante du maintien des compensations fiscales qui représentent une part importante (1 919 000 €).

Globalement, les prévisions en recettes réelles de fonctionnement pour le budget 2024 ressortiraient à environ 17 984 000 € (16,73 M€ au BP 2023 mais 17,90 M€ au CA 2023).

Les recettes de fonctionnement et leur évolution (2022-2026)



Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2022	17 451 219	4,74 %	1 387
2023	17 899 499	2,57 %	1 373
2024	17 984 000	0,47 %	1 380
2025	18 035 000	0,28 %	1 384
2026	18 026 000	-0,05 %	1 383
2027	18 227 000	1,12 %	1 399

Nota bene : Les chiffres 2022 et 2023 sont des données réelles, incluant des recettes exceptionnelles (FPIC, Rôles supplémentaires ...) alors que les recettes 2024 - 2026 sont des données prévisionnelles tenant compte d'une certaine prudence.

A - Le produit de la fiscalité directe

Pour 2024, le produit de la fiscalité directe (hors rôles supplémentaires) peut être estimé à 3 754 000 €, en progression de presque 148 000 € suite à la revalorisation des bases de 3,9 % en 2024, sans augmentation de taux.

B - L'Attribution de compensation

L'Attribution de compensation a vu le jour le 1^{er} janvier 2011 avec l'adoption, par la Communauté de communes, de la fiscalité professionnelle unique (FPU), suite à la revue de la fiscalité du bloc communal par le législateur en 2010 et suite à la suppression de la Taxe professionnelle pour les entreprises.

Cette dernière taxe a ensuite été remplacée par la Cotisation Économique Territoriale (CET) qui comprend plusieurs composantes :

- . La cotisation foncière des Entreprises (CFE),
- . La cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE),
- . Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER),
- . La taxe sur les surfaces commerciales (Tascom).

Les nouvelles règles de la fiscalité, appliquées pour la première fois en 2011, ont aussi entériné la suppression de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les Régions et son transfert au Département, ainsi que le transfert du taux de taxe d'habitation du Département au bloc communal (entièrement à la Communauté de communes dans notre cas).

Afin de garantir à chaque commune les mêmes recettes que celles perçues en 2010, l'attribution de compensation a permis de compenser, à l'euro près, ces transferts de recettes fiscales.

Pour expliquer l'attribution de compensation de la Ville de Sablé-sur-Sarthe, le produit de TP dépassait les 8 millions d'euros, plus 3 millions d'euros pour la Compensation Parts Salaires (CPS), et que du jour au lendemain, ce produit a été perçu par la Communauté de communes en lieu et place de la Ville.

La commune a ainsi reçu en 2011 une attribution de compensation qui compensait à l'euro près les recettes fiscales et dotations transférées à la Communauté de communes.

Puis les attributions de compensation ont évolué principalement suite :

- soit aux transferts de compétences (exemple de la Lecture publique au 1^{er} septembre 2015 ou du Service de Transports Urbains au 1^{er} janvier 2022),
- soit au schéma de mutualisation (celui du 1^{er} janvier 2019 puis son avenant au 1^{er} octobre 2023).

A chaque fois, la variation permet à chaque commune de recevoir ce qu'elle ne percevait plus, diminuée des dépenses qu'elle ne supporte plus.

La CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) examine les variations des attributions de compensation et son dernier rapport a arrêté les chiffres pour 2024 comme suit :

Communes	Attributions de compensation provisoires 2023	Charges et produits transférés à retenir en 2024	Attributions de compensation prévisionnelles 2024
Sablé-sur-Sarthe (Base 2022)	6 842 276	+ 991 000 € (pour le transfert d'agents / 12 mois) - Autopartage 2023 : à retenir en 2024 - 94 512 € (Loyer HdV)	7 738 764

Pour 2024, le produit de l'attribution de compensation est prévu à 7 739 000 € en progression de 629 000 € par rapport à 2023 mais 896 000 € par rapport à 2022.

Le transfert de 21 personnes de la CCPS à la Ville au 1^{er} octobre 2023 a impacté l'AC de 3 mois de traitements et charges en 2023 par rapport à 2022, soit une estimation de 267 500 € et impactera l'AC de 12 mois avec effet en année pleine en 2024 par rapport à 2022, pour une estimation annuelle (à date d'octobre 2023) de 991 000 €.

C - Les concours financiers de l'État

Les compensations fiscales comprennent depuis 2021 la nouvelle réduction de la moitié de la cotisation foncière des entreprises industrielles. Cette exonération est compensée et a représenté 1 823 000 € en 2023. Elle est actualisée annuellement de la revalorisation des bases locatives.

L'État a, en 2012, mis en place par le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale) une solidarité entre les communes et les intercommunalités qui consiste à prélever sur les dotations des communes et intercommunalités les mieux dotées financièrement pour donner aux communes et intercommunalités les moins avantagées en ressources.

Pour la Ville, qui dispose d'un potentiel élevé, cette situation était très pénalisante puisqu'en 2022, cela s'est traduit par un prélèvement de l'ordre de 375 000 €, sans reversement.

En 2023, la situation s'est avérée plus favorable et le reversement est réapparu pour 119 000 € alors que les prélèvements diminuaient pour atteindre 341 000 €.

Par ailleurs, le mécanisme de l'écrêtement des dotations de compensations versées par l'État, conduit la Ville à rester prudente sur ces recettes au cours des trois prochaines années. Ainsi pour 2024, l'évolution de la dotation de l'État serait plutôt stable grâce notamment à la DSU.

D - Le produit des services

En ce qui concerne les produits liés à l'activité de la collectivité (produits des services ou résultant de la gestion de son patrimoine), ils sont évalués, pour 2024, à 1 729 000 €, en baisse par rapport à 2023.

Ce chapitre comprend les refacturations des charges de personnels avec la CCPS et la réorganisation intervenue en 2023 à modifier les flux financiers des « opérations réciproques » et par exemple :

	Réel 2023	Prévu 2024
- Recettes sur personnels	331 421 €	140 000 €

E - Les autres produits

Ce chapitre comprend les locations de biens aux entreprises, aux particuliers ainsi qu'à la CCPS pour les locaux utilisés par elle pour l'exercice de ses compétences. Il devrait s'élever à 477 000 € en 2024.

En synthèse, le montant des produits fiscaux, des dotations et compensations fiscales et des autres recettes dont les autres produits représenteraient plus de 17 984 000 € en 2024 dont dispose la commune pour mettre en œuvre ses actions et rembourser les annuités 2024.

C'est dans ce contexte au niveau des recettes de fonctionnement que la prévision des dépenses de fonctionnement est réalisée.

2 - Présentation globale des dépenses de fonctionnement

En tendance, sur les prochaines années, les charges de fonctionnement de la collectivité sont évaluées en évolution maîtrisée.

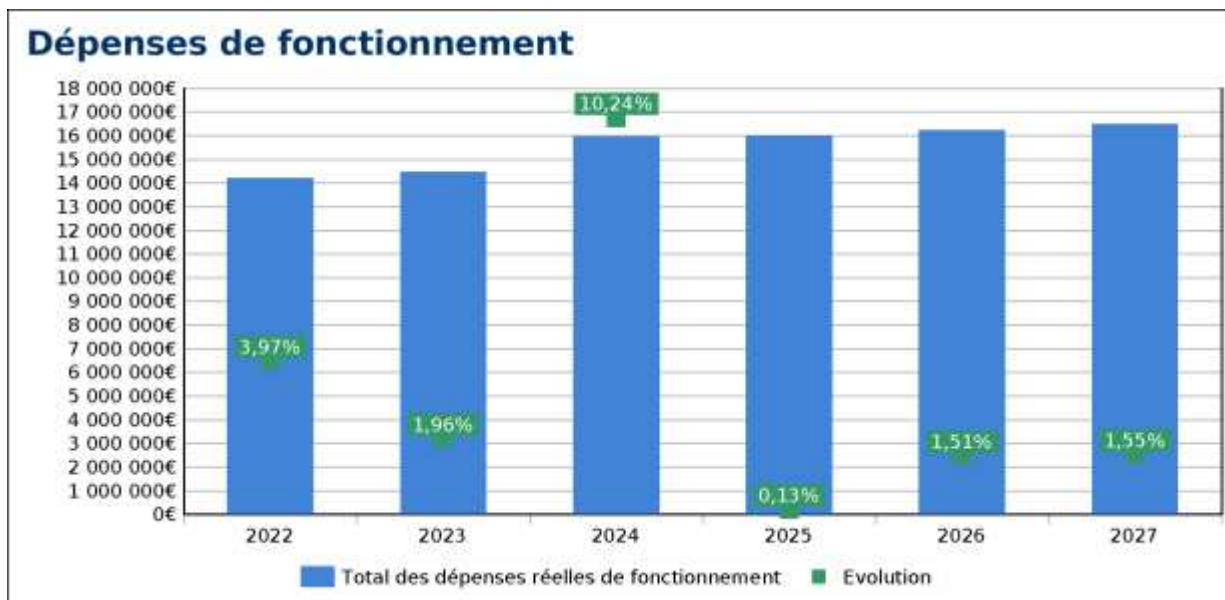
Les dépenses de fonctionnement et leur évolution (2022-2026)

Les charges réelles de fonctionnement pour 2024 s'établiraient à 15 964 000 €

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2022	14 202 768	3,97 %	1 129
2023	14 481 610	1,96 %	1 111
2024	15 964 000	10,24 %	1 225
2025	15 985 000	0,13 %	1 227
2026	16 226 000	1,51 %	1 245
2027	16 477 000	1,55 %	1 264

Nota bene : Les chiffres 2022 et 2023 sont des données réelles alors que les dépenses 2024 - 2026 sont des données prévisionnelles

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Dépenses de fonctionnement	3,02 %	16,01 %



On retrouve en 2024 l'effet en année pleine du transfert de 21 personnes de la CCPS à la Ville pour 991 000 € en charges de personnels.

A - Les charges à caractère général

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses dont la Ville a besoin pour réaliser ses activités.

Ces charges sont prévues pour 2024 pour un montant de 5 324 000 € (contre 5 654 000 € au BP 2023 mais pour 5 072 000 € réalisées).

Les principaux gestionnaires dotés de crédits élevés en frais généraux sont pour ce ROB 2024 :

- Les Services Techniques 2 784 000 €,
- L'achat des repas à la Cuisine Centrale 964 000 €,
- Les services directs (exemple Scène JLT) 724 000 €.

B - Les charges de personnel

a - Bilan 2023

Les charges de personnel, pour plus de 50 % des dépenses, constituent le principal poste de charges : un budgété 2023 ouvert à 6 177 500 €, pour un réalisé à 6 150 783 € soit un taux de réalisation proche des 100% (99,57 %).

Cependant, la mise à jour du schéma de Mutualisation avec la Ville de Sablé-sur-Sarthe a conduit à transférer au 1^{er} octobre 2023 plus de 20 agents à la commune avec une prévision de moindre dépense de 267 500 €. En parallèle, l'attribution de compensation versée à la Ville de Sablé-sur-Sarthe a progressé de 267 500 €.

Les charges 2023 ont été marquées par des éléments conjoncturels et structurels :

- Eléments conjoncturels
 - Double évolution des grilles des agents de catégorie C et B visant à relever l'indice minimum de la paie en mai et juillet,
 - Revalorisation de la valeur du point de 1,5 % en juillet 2023,
 - Triple revalorisation du SMIC en janvier, mai et août 2023,
 - Maintien du versement de la GIPA.

- Éléments structurels

- Nomination de 10 agents au titre de l'avancement de grade,
- Évolution des niveaux d'IFSE de 16 agents suite à des évolutions dans leur poste,
- Difficulté à recruter sur postes mis à la vacance faute de candidats, postes provisionnés mais non pourvus.

b - Les dépenses de personnel : Évolution et projection

Le budget prévisionnel 2024 est évalué à 7 254 000 € avec l'effet en année pleine de 21 postes transférés à la ville (991 000 € estimés fin 2023 pour les services communs désormais portés par la commune).

Cette estimation tient compte :

- de l'augmentation annuelle du GVT,
- de la revalorisation de 5 points de l'ensemble des grades et échelons,
- du versement de la prime pouvoir d'achat et du versement de la GIPA,
- d'une capacité à assumer une éventuelle augmentation de la valeur du point de 1,5 % et de travailler sur la révision de certains groupes en matière d'IFSE,
- la création de postes.

La hausse du taux de cotisation de la CNRACL n'est pas confirmée à ce jour, hausse à relier avec la hausse de l'âge légal de départ en retraite.

c - Les Orientations 2024 en matière de ressources humaines

L'année 2024 sera l'année de la dématérialisation des ressources humaines, notamment grâce à la mise à disposition d'un « Espace agent » qui permettra la transmission de tous les documents RH aux agents.

Une communication adaptée à tous et un accompagnement pour les agents les plus éloignés de l'outil informatique sera engagé.

Le dispositif Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public sera également opérationnel en 2024.

La dématérialisation se poursuivra également en matière d'entretiens professionnels. A cet effet, un travail sur les fiches d'évaluation sera réalisé.

Dans la poursuite des travaux engagés en 2023 en matière de prévention, des actions visant à accompagner les risques de TMS, mais également la sédentarité pour d'autres services seront développées avec des temps forts pour bouger collectivement 2024 sera une année sportive y compris pour nos agents.

Des déménagements de plusieurs services s'organiseront durant le premier semestre 2024 :

- Le service animation rejoindra les anciens locaux de la mission locale dans le parc du Château,
- Le service de l'aménagement et des transitions écologiques ainsi que le service prévention et gestion des déchets emménageront dans les anciens locaux de l'Office du Tourisme, rue du Château.

Enfin, il sera également proposé en CST de verser la prime pouvoir d'achat et un travail sur les niveaux d'IFSE sera engagé au cours de l'année.

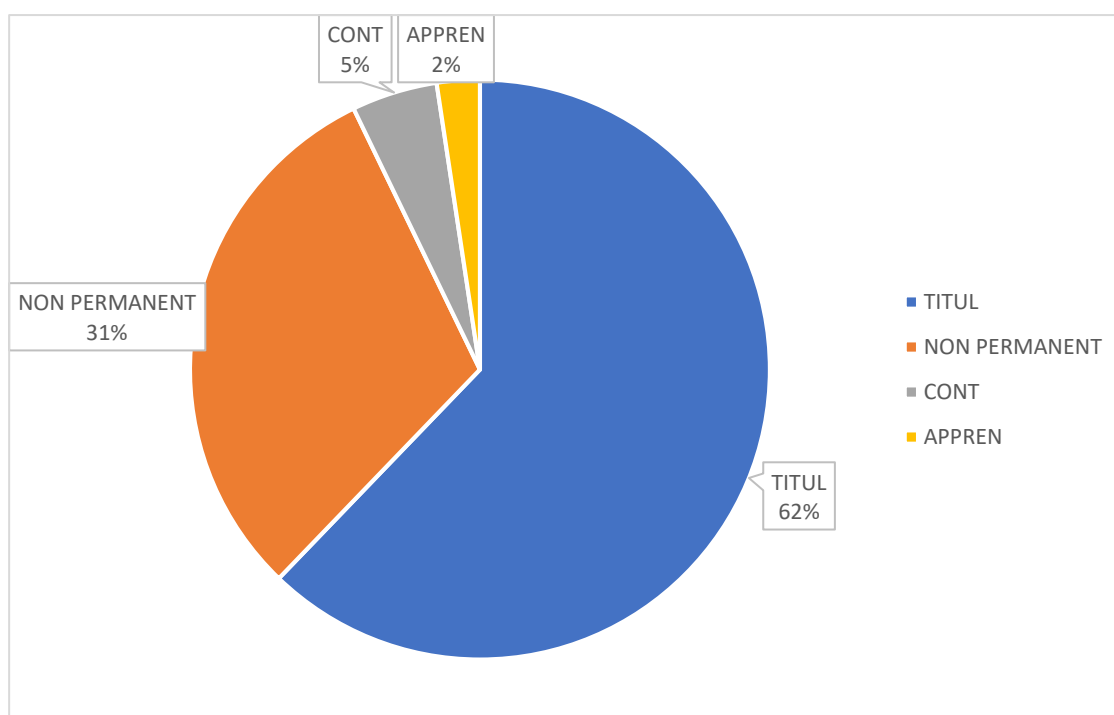
d - Focus Information Masse salariale et effectifs

Le présent rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

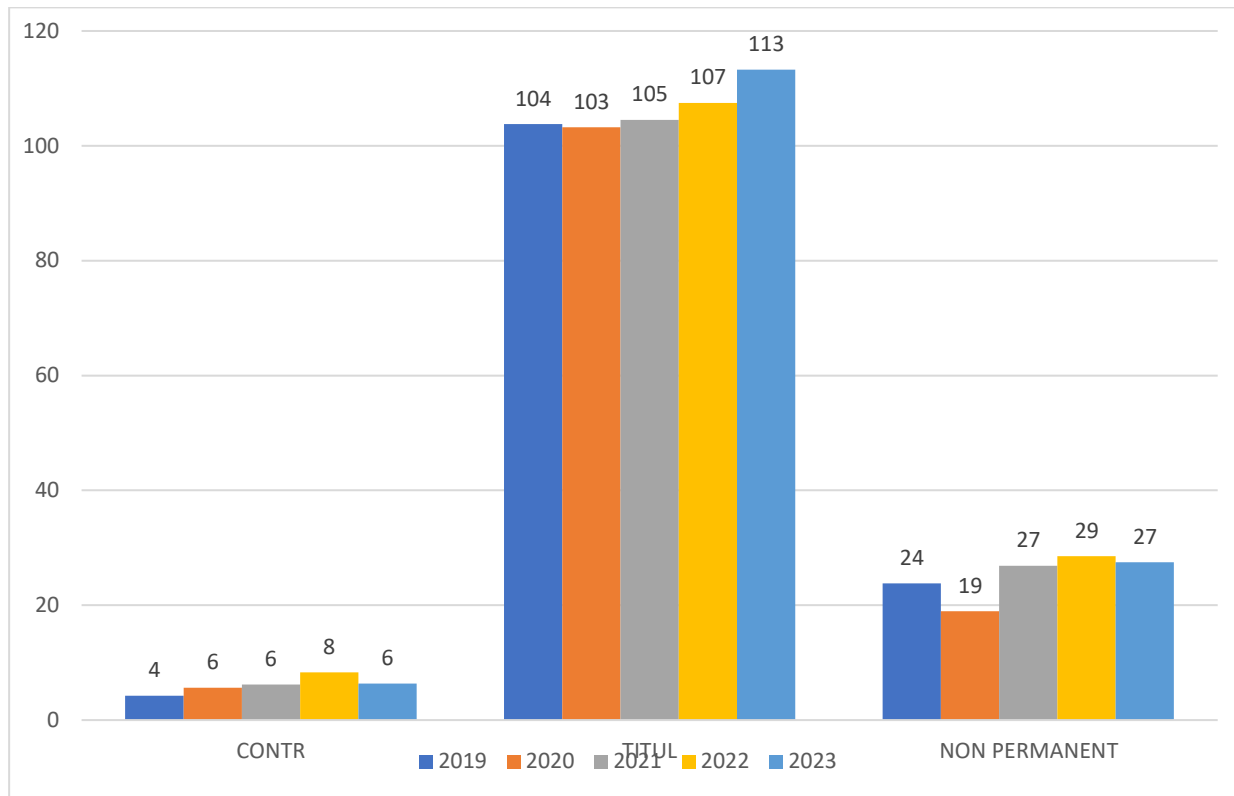
- à la structure des effectifs,
- les informations statutaires, pyramide des âges, action sociale,
- à la durée effective du travail dans la collectivité.

Effectifs

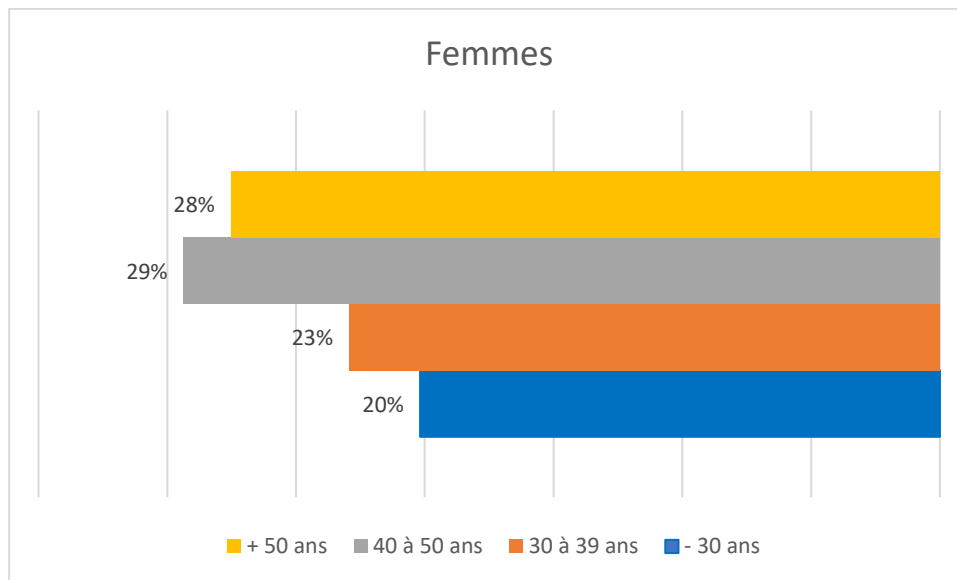
Statut	Nb	%
TITUL	130	62%
NON PERMANENT	64	31%
CONT	10	5%
APPREN	5	2%
Total général	209	100%



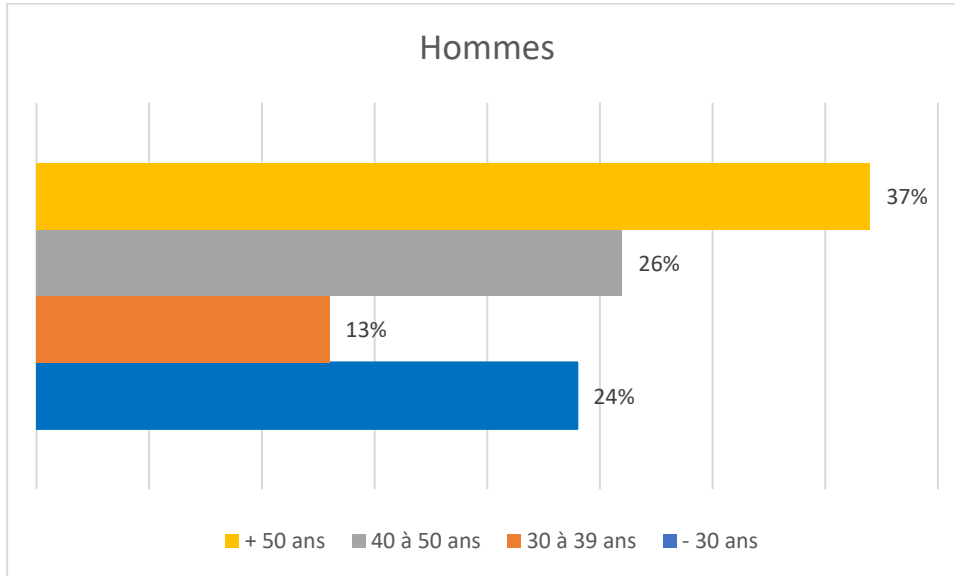
Évolution des ETP 2019 à 2023 (valeur au 31/12)



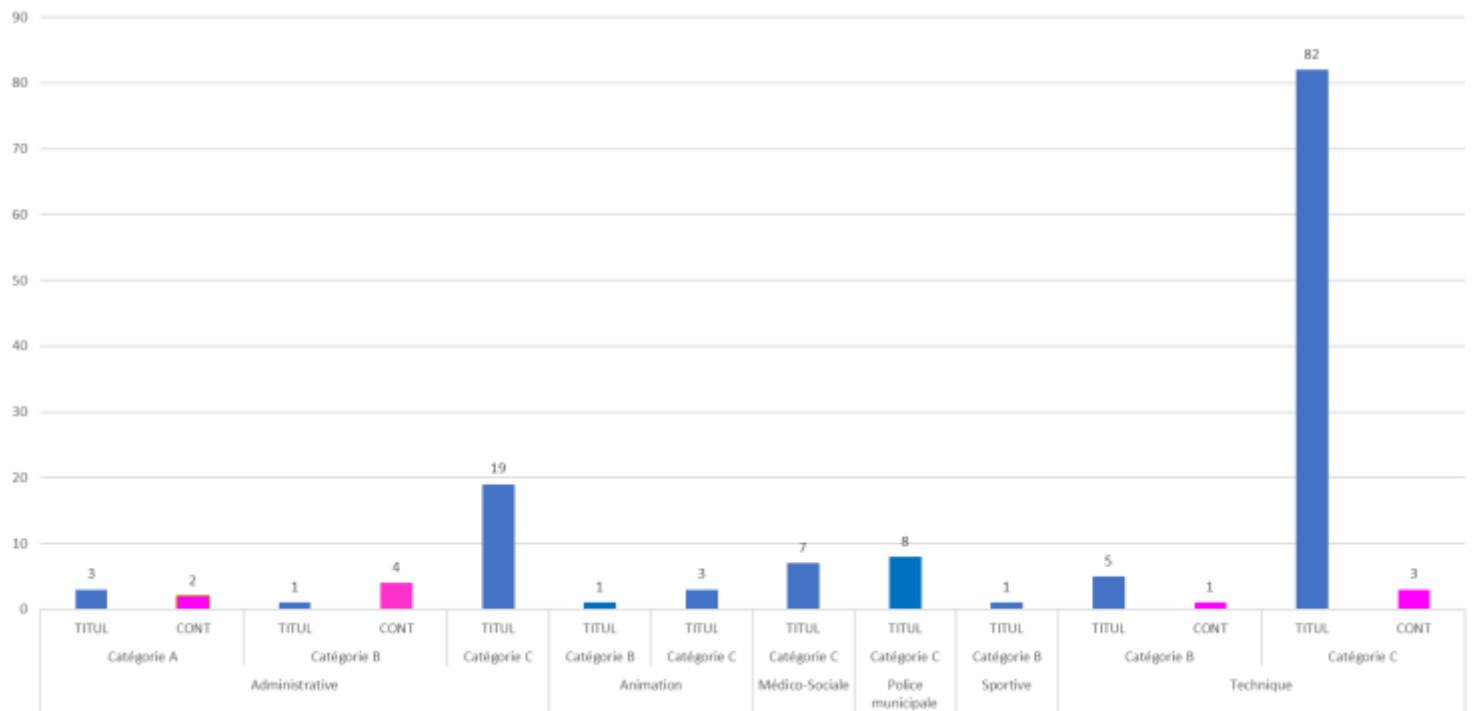
Pyramide des âges 2023



Pyramide des âges 2023



Part des titulaires, des contractuels et non permanents (nombre de postes pourvus au 31/12/2023)



La mutualisation des services

La Ville de Sablé-sur-Sarthe fonctionne avec :

- des services dédiés : écoles, espaces-verts, propreté urbaine, scène Joël Le Theule, police municipale,
- des services communs créés au 1^{er} janvier 2019 à la CCPS : direction générale, direction de l'Ingénierie et de la Transition écologique, ressources humaines, gestion comptable et financière, informatique, marchés publics, achats, garage, animation-jeunesse, ... ; et aussi droits des sols, service de production et de livraison de repas.
- des services communs créés au 1^{er} octobre 2023 à la Ville : Direction des Services à la Population et Vie Associative, Accueil à la Population, Service Inscriptions, Services Entretien, Service Bâtiment et Énergie et Direction Culture.
- des services mutualisés : Manager du service Garage, Manager du service Scolarité, France Services, culture, parentalité, point information jeunesse, ...

Action sociale / Conditions de travail

- Maintien de l'accès à la restauration collective pour les agents au sein du CFSR Les Rives de Sablé. Si possible en 2024, mise en place sur plusieurs sites d'un service de portage de repas par le service commun production de repas.
- Participation active du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) actionné par le conseiller en prévention.

Un des objectifs de ce partenariat sera de maintenir le taux d'emploi légal de 6 % de travailleurs handicapés.

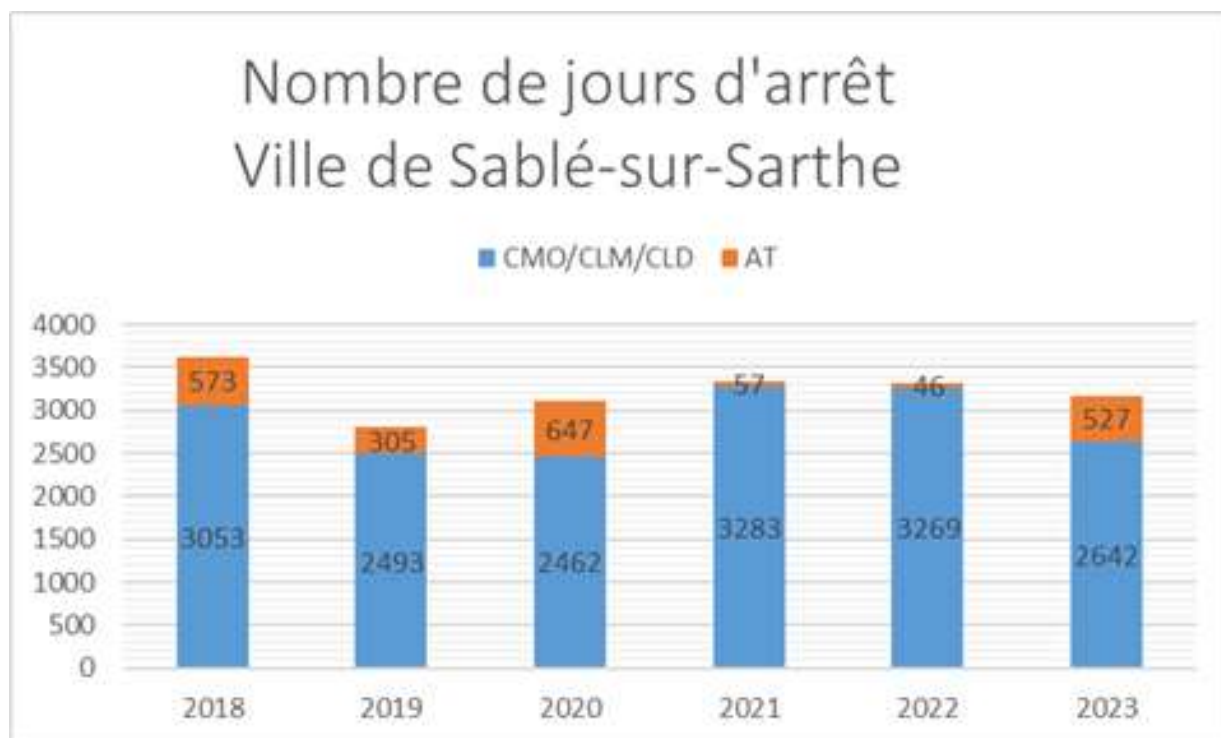
- Adhésion au CNAS pour tous les agents permanents et retraités. Le montant des cotisations pour 2023 s'élève à 49 000 €.
- Participation au financement de la garantie maintien de salaire (MNT) au profit des agents souscripteurs à hauteur de 11,50 € par agent ayant souscrit le contrat. Le montant de la participation est estimé à 15 898 € pour 2023.
- Télétravail instauré au 1^{er} juillet 2022 avec mise en place de l'indemnité forfaitaire, soit pour 2023 un montant de 145 €.
- Mise en œuvre du Forfait Mobilité Durable en février 2022 pour les agents concernés qui représente la somme de 2 900 € pour 2023.
- Les Tickets restaurant sont à l'étude sur l'année 2024 pour une mise en application en 2025.

- L'Absentéisme

En 2023, 73 agents ont été absents pour congé de maladie ordinaire, 3 agents pour congé longue maladie, aucun agent pour congé longue durée et 13 agents suite à un accident de service. La durée totale de ces absences représente 3 169 jours, soit une durée moyenne de 36 jours par agent. Cela représente un taux moyen de l'ordre de 5,9 % (Nombre total de jours d'absence / (147 ETP x 365)) x 100.

Le jour de carence a été réintroduit au 1^{er} janvier 2018. Le montant des retenues effectuées à ce titre est de l'ordre de 5 083 € (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023). Ce chiffre représente le montant total des déductions opérées sur le régime indemnitaire, le traitement indiciaire, l'indemnité de résidence, l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG et la nouvelle bonification indiciaire (NBI).

	Carence 2022		Carence 2023	
	Nb de jours	Retenue	Nb de jours	Retenue
VILLE DE SABLÉ-SUR-SARTHE	73,00	3 780 €	97,00	5 083 €



- Le temps de travail

Par délibération en date du 4 février 2022, le règlement temps de travail fixant les conditions pour assurer la bonne tenue des 1 607 h pour l'ensemble des agents du Pays sabolien a été validé.

Seuls les agents du service entretien bénéficient d'une journée de suggestion particulière en raison de leurs conditions de travail.

C - Les autres charges de gestion courante

Elles sont constituées principalement des subventions versées aux associations (1 920 000 €) et organismes comme les écoles privées (224 000 €), à ce titre, la commune prévoit de consacrer presque 2 144 000 € en 2024

D - Les contributions de solidarité

Comme indiqué précédemment, L'État a, en 2012, mis en place par le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale) une solidarité entre les communes et les intercommunalités qui consiste à prélever sur les dotations des communes et intercommunalités les mieux dotées financièrement pour donner aux communes et intercommunalités les moins avantagées en ressources.

Pour la Ville, cette situation est très pénalisante puisqu'en 2022 cela s'est traduit par un prélèvement de l'ordre de 375 000 €, sans reversement. En 2023, la situation s'est avérée plus favorable et le reversement est réapparu pour 119 000 € alors que les prélèvements diminuaient pour atteindre 341 000 €.

Par prudence, il est prévu un prélèvement de 383 000 € en 2024, sans reversement. C'est au cours de l'été que la Ville en saura plus sur ce sujet.

E - Les frais financiers

Les intérêts de la dette passeraient à 584 000 € (658 000 € en 2023).

Le niveau de mandatement des projets engagés et à engager et la bonne santé financière de la Ville ont permis de ne pas avoir recours à l'emprunt en 2023, année avec des taux d'intérêts forts.

La réalisation des équipements prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) examiné dans le III infra sera progressive en dépenses mandatées et il est fort probable qu'il n'y ait pas beaucoup d'emprunts nouveaux en 2024 (prévision à 1 110 000 € dont le contrat intracting pour 110 000 €).

3 - L'épargne brute

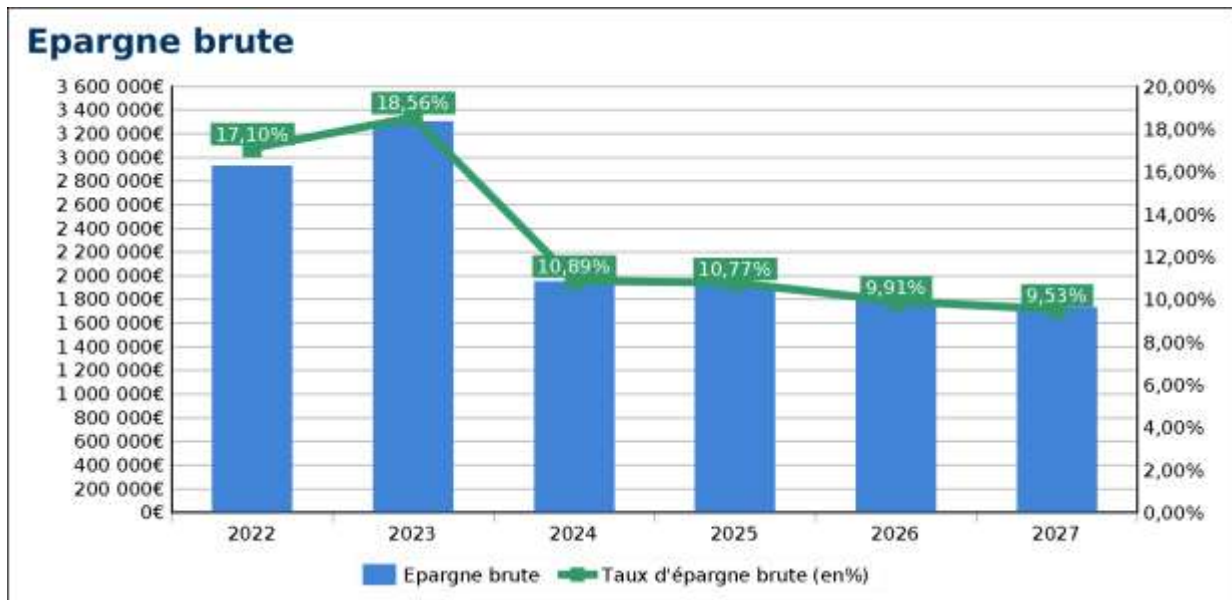
Dans ce contexte, il est proposé de se fixer pour objectif de disposer d'une épargne brute (c'est-à-dire la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice) visant à tendre à 2 000 000 €.

Cet autofinancement est nécessaire pour rembourser le capital de la dette et autofinancer une part de l'investissement projeté.

L'épargne brute et le taux d'épargne brute évoluent de la façon suivante :

	2022	2023	2024	2025	2026
Épargne brute	2 930 380	3 300 890	1 950 000	1 929 000	1 785 000
Taux d'épargne brute (en %)	17,1 %	18,56 %	10,89 %	10,77 %	9,91 %

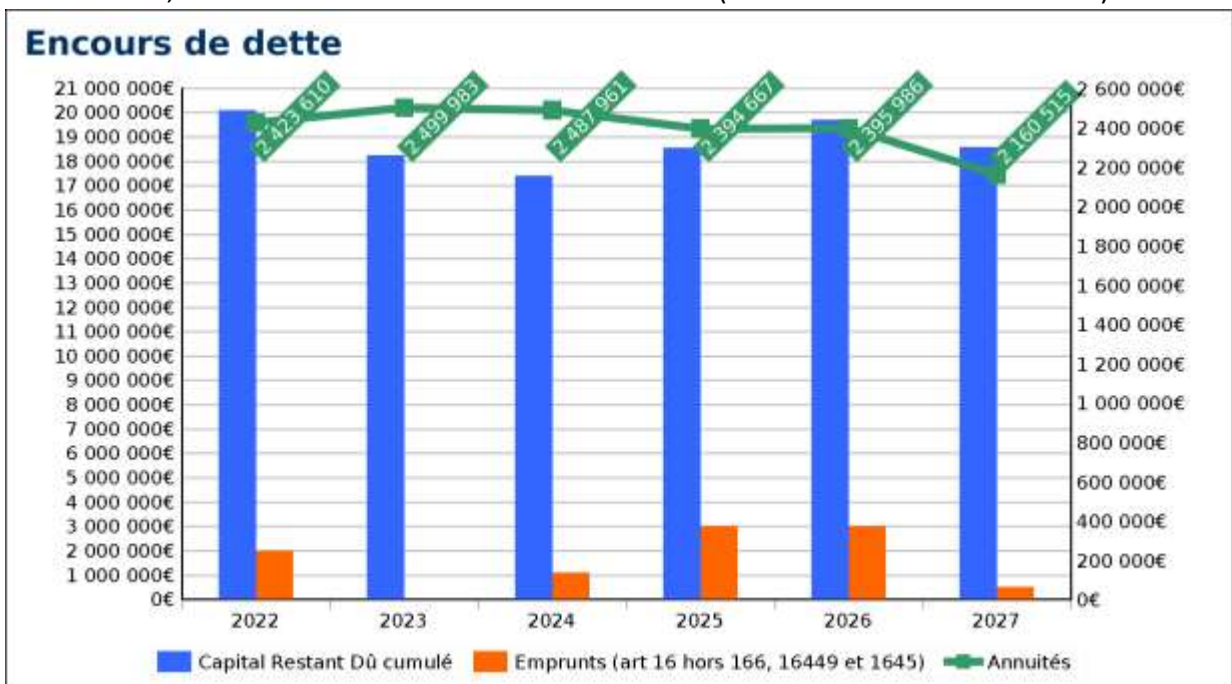
Nota bene : Les chiffres 2022 et 2023 sont des données réelles alors que les dépenses 2024 - 2026 sont des données prévisionnelles.

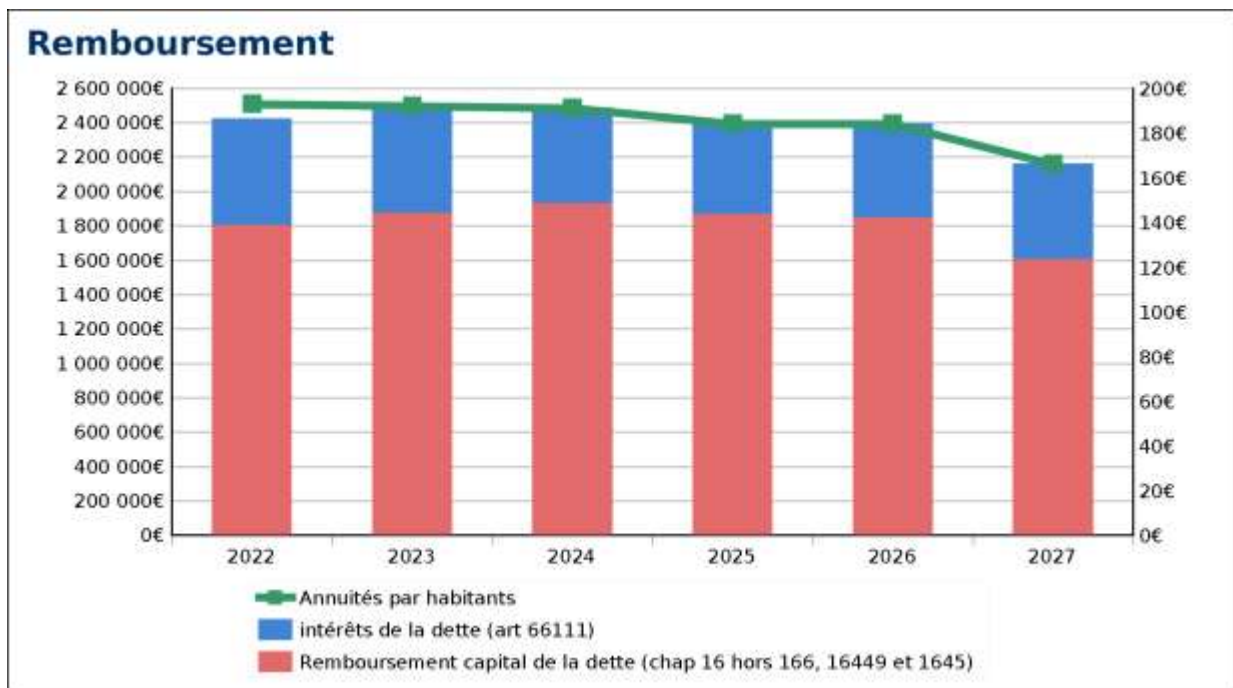


4 - La dette

Les conditions de remboursement du capital de la dette et l'évolution de l'encours de la dette.

A la fin 2023, l'encours de la dette est de 18 231 778 € (contre 20 105 860 € fin 2022).





Si les conditions économiques, sociales et financières des prochaines années ne viennent pas contrarier les projections, les conditions de l'équilibre budgétaire pour les prochains exercices conduisent la Ville à proposer les orientations suivantes, en termes d'actions et d'investissement.

III - Les principales orientations 2024

La rigueur budgétaire que nous maintenons depuis 2020 nous permet d'avoir une visibilité maîtrisée pour l'exercice 2024. En effet, même si le contexte général demeure tendu, nous serons en mesure de poursuivre nos actions au regard des engagements pris envers les saboliens et de répondre à des besoins contraints nouveaux.

La passerelle au-dessus de la Sarthe (lien quartier de Montreux et quartier du Pré).

Le premier semestre 2024 sera consacré à la finalisation des études techniques et environnementales. La consultation des entreprises pour le marché de travaux est envisagée fin du 1^{er} semestre / début du 2^{ème} semestre 2024, afin que la période de préparation de chantier démarre en septembre / octobre 2024. La livraison de la passerelle est envisagée en décembre 2025.

Concernant les autorisations d'urbanisme :

- l'architecte des bâtiments de France a donné un avis favorable au projet,
- la déclaration préalable a été instruite et validée.

Les subventions acquises pour le projet sont :

- Fonds mobilités actives : 922 342 € HT,
- Région : 300 000 € HT.

Celles en attente sont le FEDER à hauteur de 850 438 € HT et la DSIL à hauteur de 500 000 € HT. Une enveloppe globale de 4 825 788 € TTC est consacrée à ce projet (crédits 2024 : 503 500 € TTC, dont reste à réaliser).

École élémentaire Saint-Exupéry - rénovation énergétique et renaturation de la cour d'école

Suite à l'audit énergétique réalisé en 2021 sur l'école Saint-Exupéry dans le cadre du décret tertiaire, et aux dossiers de demandes de subventions sollicitées pour ce projet de rénovation énergétique en Quartier de la politique de la Ville (QPV), un maître d'oeuvre a été retenu en 2023. Les études sont en cours, pour le lancement de la consultation auprès des entreprises fin du 1^{er} semestre. La Ville s'est également engagée dans le programme S'Green, apportant un soutien opérationnel dans la mise en œuvre de projets de végétalisation de la cour d'école. Ces études ont été restituées au groupe de travail au début de l'année, afin qu'elles puissent être prises en compte dans le marché de travaux à lancer.

Les principaux travaux consisteront à créer une isolation thermique par l'extérieur, qui donnera une nouvelle image à l'école. Pour favoriser la biodiversité locale, des nichoirs seront directement intégrés à la structure porteuse du parement.

Une enveloppe globale de 1,6 M€ est consacrée à cette opération.

Crédits 2024 : 243 000 € TTC, dont reste à réaliser.

École Gai Levant

La construction d'une 9^{ème} classe est rendue nécessaire, compte tenu des effectifs déjà recensés et à venir. L'ouverture de cette classe supplémentaire est confirmée.

Les travaux débuteront fin juin et s'achèveront avant la rentrée des classes 2024 - 2025. Le montant des travaux est provisionné pour un montant de 75 000 € TTC.

École du Pré

En plus de la classe supplémentaire à l'école Gai Levant, une enveloppe de 125 000 € TTC sera consacrée aux travaux d'aménagement intérieur de l'école du Pré en lien avec la commission de sécurité : création de locaux de stockage coupe-feu, aménagement de l'espace dédié aux ATSEM, cloisonnement du hall central pour créer un espace de travail pour les enseignants.

Bien évidemment, nous portons également nos politiques publiques sur des nombreux autres aspects qui, cette année, sont déclinés en 3 axes majeurs : la proximité, l'attractivité - durabilité et le cadre de vie.

A - Proximité

Scolarité et Famille :

Comme chaque année, la Ville contribuera aux frais de scolarités des élèves saboliens inscrits dans les écoles privées sur la même base que celle des écoles publiques.

Les espaces leçons, dans toutes les écoles, seront poursuivis. Ces activités sont un temps important pour observer les difficultés des enfants, les accompagner et imaginer de nouveaux dispositifs ou de nouvelles méthodes de soutien.

A compter de septembre 2024, la restauration collective du Collège Reverdy sera prise en charge en régie par le Conseil Départemental.

La Ville maintient l'ouverture des accueils de loisirs les mercredis sur trois sites : Bouskidou, Le Rosay et l'école Saint-Exupéry. Les Tickets Loisirs Jeunes seront également reconduits sur chaque période de vacances scolaires (excepté Noël).

Sur le volet évènementiel et le label « Terre de Jeux 2024 » :

La Ville, labellisée depuis 2020 « Terre de jeux 2024 », proposera des manifestations tout au long de l'année s'adressant à différents publics : scolaires ; tout public avec la Caravane des JO le 24/02/2024, soutien et promotion des événements associatifs etc...

Un crédit pour l'année de 8 000 € est dédié à l'action.

Le Conseil Municipal des Jeunes :

Le Conseil Municipal des Jeunes participe à la vie locale. Il est force de propositions pour de nombreux projets : collecte de jouets, ramassage des déchets, etc... Le budget de fonctionnement sera reconduit.

La Parentalité :

Un nouveau projet parentalité ayant pour thème « Aller vers » se déclinera en plusieurs actions dont des rencontres aux abords des écoles Saint-Exupéry et Gai Levant situées en Quartier Politique de la Ville. Les « Temps des parents », moments propices d'échanges avec les parents seront confortés avec la présence d'intervenants extérieurs (psychologues etc) auprès de l'accueillante en parentalité.

Accueil du public :

Une réflexion est engagée afin d'adapter les horaires d'ouverture au public aux besoins des usagers et de tenir compte des habitudes de vie liées au changement climatique.

La création d'un accueil unique au rez-de-chaussée de la Mairie est également en préparation. L'objectif étant d'assurer une meilleure expérience accueil pour les usagers tout en minimisant le temps d'attente.

Tissu associatif :

La ville soutient les projets et activités associatives par l'intermédiaire des subventions de fonctionnement et propose à celles qui le souhaitent un accompagnement technique.

Le montant total des subventions qui seront allouées cette année s'élève à **1 395 000 €**. Soit un budget constant par rapport à 2023.

On peut notamment relever :

- Subvention Entracte : 490 000 €,
- Subvention aux associations sportives : 323 300 €,
- Subvention aux associations culturelles (hors Entracte) : 65 000 €,
- Subvention sociale : 24 000 €,
- Subvention CFSR : 45 000 €,

Le détail de cette enveloppe sera présenté dans son intégralité lors de l'examen du budget 2024.

Fête des associations :

Date prévisionnelle le 9/11/2024. L'objectif est de mettre à l'honneur les associations du territoire en délivrant des prix (par exemple : développement durable ...)

Crédit : 5 000 €.

Le développement social local :

L'Espace de Vie Sociale « Le Trait d'Union » s'attachera à décliner le nouveau projet social qui a pour objectifs :

- Contribuer au « vivre ensemble » entre habitants,
- Le « faire ensemble »,
- Éducation et parentalité.

Santé :

L'espace Pasteur, situé au 25 rue Pasteur, accueille plusieurs professionnels de santé dont une diététicienne et l'installation prochaine d'un médecin.

CCAS :

Dans le cadre de l'action du **CCAS**, la Ville de Sablé-sur-Sarthe poursuit son accompagnement financier à hauteur de **550 000 €** afin de permettre à ce dernier de réaliser les actions suivantes :

L'accompagnement social individuel : En 2024, les permanences mais également les temps d'accueil du public sans rendez-vous seront poursuivis.

Le Pôle sénior et autonomie organisera l'activité du service d'aide et d'accompagnement au maintien à Domicile, celle des résidences autonomie et de Brin de Compagnie.

Il est à relever que la fermeture pour démolition par Sarthe Habitat de la résidence Mermoz est confirmée en fin d'année 2024.

B - Attractivité - Durabilité

B - 1 - Attractivité

L'Espace Henri Royer :

L'espace Henri Royer ouvrira du 1^{er} juillet au 31 août (du mardi au dimanche, en après-midi) et proposera des activités ludiques et nautiques. Un espace bar sera accessible aux visiteurs sur le temps d'ouverture, complété par des food-trucks.

Une étude pour un montant de 30 000 € va également être lancée afin d'établir les opportunités de devenir du site.

Le port :

Le port a été repris en régie municipale au 1^{er} janvier 2024.

Ainsi, un agent de la Mairie (la placière) s'occupe de la gestion des amarrages au ponton dédiés à la Ville.

Un règlement du port ainsi qu'une attribution portant sur les tarifs vont être mis à jour.

Des affichages vont aussi être mis en place pour distinguer les pontons à usages réservés aux sociétés sur site et ceux mis à disposition des plaisanciers de passage.

Dragage du port :

Une opération de dragage est menée cette année et va permettre d'assurer la navigabilité au niveau du port.

La dernière opération a été réalisée en 2017 et les dépôts de sédiments présents ont rendu cette intervention nécessaire.

Crédit : 37 000 €.

Élément d'attractivité au port :

Une réflexion est en cours de finalisation afin de confirmer la faisabilité du projet pour cette année. Les conclusions et la nature de l'opération pourront être présentées lors du vote du budget.

Bateau Le Sablésien :

Une enveloppe de 15 000 € sera inscrite en 2024 pour mener à bien les études et les travaux nécessaires pour le renouvellement du titre de navigation du bateau Le Sablésien II, qui devra intervenir avant février 2026.

Une mission d'expertise a été confiée à M. VEILLON pour accompagner la collectivité dans toutes les démarches (désignation de l'expert fluvial, choix du chantier naval, expertise technique...). Cette enveloppe permettra également de répondre aux travaux à entreprendre et qui relèvent de la charge du propriétaire.

Micro-Folie :

Le Musée Micro-Folie et le Palace Carnot ont accueilli 5 494 visiteurs en 2023.

En 2024, l'équipe continuera de communiquer et de diffuser prioritairement l'offre auprès des scolaires. Elle proposera un ensemble d'activités ludiques et éducatives à destination des familles saboliennes, activités qui viendront aussi étoffer l'offre culturelle des autres manifestations portées par la Ville.

BP 2024 programme d'actions : 10 000 €.

Le camping :

En raison de leur vétusté, il sera nécessaire de prévoir le renouvellement de deux mobile homes au camping, cette année.

Crédits : 90 000 € TTC.

Action Cœur de Ville :

Les efforts fournis sur le centre-ville dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville se poursuivront, dans un objectif de revitalisation des activités commerciales et de réhabilitation du patrimoine bâti.

Les actions porteront particulièrement sur la rue de l'Île, trait d'union des deux rives de la Sarthe, combinant accompagnement du commerce et valorisation des espaces publics.

Étude urbaine îlot des Lavanderies / Place Dom Guéranger :

Une étude de faisabilité sera réalisée en 2024. L'objectif est d'envisager le devenir du site par la valorisation des espaces publics et le renforcement de la fréquentation commerciale.

Crédit : 10 500 €.

Étude urbaine à l'échelle du centre-ville :

L'Université du Mans sera sollicitée pour la réalisation d'une étude urbaine stratégique à l'échelle du centre-ville. Des étudiants du Master Urbanisme commercial pourraient être mobilisés de septembre 2024 à février 2025 pour cette mission.

Cette étude s'inscrirait dans l'action « plan guide du centre-ville » de l'étude « schéma de développement touristique » réalisée par Alpa Conseil en 2023.

Crédits : 5 000 €.

Développement commercial :

Avec l'arrivée d'une manager de commerce fin 2023, l'année 2024 sera marquée par le lancement de plusieurs opérations. Elles viseront à donner de la visibilité aux commerçants du centre-ville, animer et embellir ce périmètre et développer le flux d'acheteurs.

Sur le volet animation, un travail est déjà entamé pour relancer l'association des commerçants. Si un nouveau bureau se constitue et souhaite proposer un programme d'animations, la Ville s'attachera à soutenir les actions.

Sur le thème de la visibilité, l'année sera marquée par le lancement de la market place qui offrira aux commerçants du territoire une visibilité supplémentaire sur le web.

La subvention devanture commerciale qui contribue à l'embellissement du cadre de vie en centre-ville sera maintenue en 2024.

Crédits : 15 000 €

Avec cette opération globale, la Ville souhaite soutenir, d'une part, la valorisation et la préservation du patrimoine local et, d'autre part, assurer un soutien aux commerces de centre-ville. L'image renvoyée par des devantures commerciales de qualité et soignées joue un rôle majeur sur l'attractivité du centre-ville. Pour accompagner cet embellissement, il sera proposé une installation de structure ciel de rue, tout le long de la rue de l'île, de type rubans.

Pour développer le flux de clients acheteurs dans les commerces du centre-ville, une distribution de chèques-cadeaux aux agents de la collectivité et au tout public permettra d'amorcer ce dispositif qui aura vocation à être étendu aux CSE des principaux employeurs du territoire.

Crédit : 26 620 €.

Enfin, le travail de prospection des enseignes sera poursuivi. Parallèlement, des déplacements réguliers dans les villes voisines permettent de capter de potentiels porteurs de projets souhaitant dupliquer leur activité. Cette prospection est réalisée à la fois pour les commerces sédentaires mais également pour les commerces itinérants présents sur nos marchés hebdomadaires en vue d'enrichir l'offre. Pour inciter les propriétaires de locaux vacants à revoir les montants de loyer ou faire les travaux pour les rendre plus attractifs, la mise en place d'une taxe sur les friches commerciales est envisagée.

Prime façades :

Dans le même objectif de valorisation du patrimoine bâti du centre ville et de renforcement de son attractivité, les primes pour la réfection de façades seront reconduites sur 2024.

Crédits : 50 000 €.

Travail avec la Foncière départementale d'Aménao :

Un partenariat avec la foncière immobilière d'Aménao, mise en place début 2024, est engagé pour accompagner le montage d'opérations immobilières et redonner de l'attractivité à l'habitat et aux commerces dans le centre-ville. Plusieurs propriétés communales ont été identifiées comme pouvant faire l'objet de cet accompagnement : 54-56 Grande Rue, 27-29-31 rue de l'île, 27 rue Saint Nicolas.

En complément du travail mené avec la Foncière, un appel à projet sera relancé sur 2024 pour valoriser ces biens.

B - 2 - Durabilité

Énergies renouvelables :

Pour s'inscrire dans la démarche de développement des énergies renouvelables, différents sites et/ou bâtiments publics ont été identifiés pour recevoir des panneaux photovoltaïques.

Une approche globale est envisagée sur cet aspect afin d'accroître l'attrait de la proposition auprès des différents exploitants.

Un des sites fléchés nécessite préalablement les autorisations des services de la Préfecture, notamment par rapport au risque inondations (Boulodrome) : les démarches sont en cours.

L'installation d'ombrières sur le parking de la Gare devrait compléter cette 1^{ère} opération.

Une fois les autorisations obtenues, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé.

Mobilité douce :

- Vélo

Les prochains aménagements cyclables concerneront la rue Paul Doumer et la poursuite du traitement des points noirs, notamment dans les carrefours et les giratoires.

Des appuis-vélos compléteront le maillage déjà existant.

Crédits : 341 000 € TTC, dont reste à réaliser.

- Périph'Nature

La 1^{ère} tranche de travaux aux bords de la Vaige s'achève sur le 1^{er} trimestre 2024.

La 2^{nde} tranche concernera les bords de l'Erve depuis Gastines.

Crédits : 300 000 € TTC dont reste à réaliser.

- VAE (Vélos à Assistance Électrique)

La Ville de Sablé-sur-Sarthe poursuivra l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique pour les 4 années 2023 à 2026.

Crédits : 5 000 € TTC.

Biodiversité et végétalisation :

Nous allons poursuivre notre réflexion autour des végétaux existants. Certains arbustes n'apportant que très peu d'intérêt écologique, et demandant beaucoup d'entretien (bilan carbone et coût humain) seront enlevés au profit d'espaces de biodiversité plus faciles d'entretien et propices à retrouver l'épanouissement d'une faune urbaine. Les secteurs concernés en 2024 sont, notamment, les massifs d'espaces verts le long de la route de La Flèche, rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord...

Notre intérêt pour le patrimoine arboré sabolien nous pousse à rester vigilants. Une réflexion mènera à la mise en place d'une charte de l'Arbre pour la Ville de Sablé.

Une sensibilisation à la biodiversité sera lancée en 2024 avec des temps de sensibilisation et d'animations menés par le CPIE et destinés au grand public.

Une manifestation « Bienvenue dans mon jardin au naturel » sera organisée en juin 2024. Des jardiniers sélectionnés par le CPIE et la Ville accueilleront le public et partageront leurs bonnes pratiques.

Crédits : 6 600 €.

Des conseils aux particuliers seront donnés par le CPIE pour l'aménagement de leurs jardins, clôtures végétales dans un objectif de meilleure prise en compte de la biodiversité et de la gestion des eaux. Ils prendront la forme de rendez-vous individuels gratuits avec un écologue du CPIE pour conseiller des modes d'aménagements favorisant la biodiversité et la prise en compte des enjeux climatiques.

Crédits : 5 100 €.

Un concours Maisons fleuries démarrera au 4^{ème} trimestre 2024 (phase préparation) pour une organisation courant 2025, avec un prix spécial « économies d'eau » et « adaptation au changement climatique »

Crédits : 1 800 €.

La gouvernance des différents projets sera assurée par le CPIE.

Crédits : 2 400 €.

Ces actions s'inscrivent pleinement dans les orientations du PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial), mises en œuvre au sein de l'intercommunalité.

La convention avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) sera reconduite en 2024 pour une durée de 5 ans (2024 - 2028). Il sera proposé, à tout sabolien le souhaitant, de devenir un refuge LPO pour son propre jardin privatif. Une participation de 50 % du montant de l'adhésion à la LPO sera prise en charge par la Ville de Sablé-sur-Sarthe (soit 17,5 € par refuge créé).

Lutte contre les déchets :

La Ville de Sablé-sur-Sarthe poursuit son action sur la gestion des déchets sur l'espace public.

Un mobilier urbain plus adapté au tri et aux mégots a été mis en place. Un partenariat avec la société Tchao mégots a permis de mettre à disposition des buralistes des sacs hermétiques pour la collecte et le recyclage des mégots.

Une convention avec l'éco-organisme CITEO a été signée fin décembre 2023 afin de lutter contre les déchets abandonnés diffus. Une recette de 40 300 € sera versée.

Lutte contre les frelons asiatiques :

La Ville de Sablé-sur-Sarthe poursuivra son soutien financier auprès des propriétaires privés qui constateront la présence de nids de frelons asiatiques sur leur propriété, à hauteur de 100 € par intervention.

C - Cadre de vie

C - 1 - Équipement/Aménagement

Le projet d'un espace culturel et sportif est actuellement envisagé dans l'ancienne halle commerciale de Montreux, conjointement avec la Communauté de communes du Pays sabolien. Le projet est de réunir : un espace de gymnastique (actuellement dans la salle Marcelle Thébault) et les activités du conservatoire à rayonnement intercommunal (danse, théâtre, arts plastiques).

Un assistant à maîtrise d'ouvrage (Crescendo) a été désigné en décembre 2023 pour travailler sur le projet : recenser les besoins et établir le programme de travaux, nécessaire à la consultation d'un maître d'œuvre.

Le déroulement du projet devra être établi en coordination avec le projet d'opération immobilière « Rives de Sarthe ». L'objectif sera d'assurer la continuité de l'activité de l'association de gymnastique et de toutes les autres occupations.

Les travaux de réhabilitation de la base de canoë-kayak ont commencé fin novembre 2023 et se poursuivent actuellement. La livraison du bâtiment est prévue pour septembre 2024.

Crédits : 534 699 € TTC, dont reste à réaliser.

Un terrain de Beach Volley sur le site du Tennis sera réalisé en 2024 pour un budget évalué à 55 000 €. Des devis comparatifs sont en cours d'établissement. Une possibilité de subventionnement est envisageable.

Dans le cadre de la vidéoprotection, deux projets d'extension verront le jour en 2024, avenue des Bazinières, au stade Rémy Lambert et à Théophile Plé (crédits : 35 000 € TTC).

Jardin public - sécurisation :

Après les travaux de sécurisation de la partie rocheuse du jardin public en 2023, il est envisagé la réfection de la place circulaire pour un montant de 70 000 € TTC. Préalablement, il sera réalisé l'enlèvement des arbres tombés dans le coteau.

Rue Michel Vielle / Espace Henri Royer :

En complément des travaux menés sur la base de canoë-kayak, le cheminement piéton de la rue Michel Vielle sera réaménagé, le passage surélevé vers le jardin public sera refait et le parking situé à l'entrée de l'espace Henri Royer sera rénové. Une enveloppe de 100 000 € TTC sera inscrite en 2024.

Rue des Mines :

Il est proposé d'inscrire une enveloppe de 100 000 € afin d'aménager les accotements de la rue des Mines.

Maison de l'Enfance et de la Famille - Mise en conformité incendie :

Dans le cadre de la dernière commission de sécurité, d'importants travaux doivent être entrepris au niveau de la Maison de l'Enfance et de la Famille. Ils porteront sur le désenfumage du hall d'accueil, la création de portes coupe-feu, la création de cloisons coupe-feu au niveau de l'ancienne mairie annexe, le renouvellement de menuiseries en façade... Le marché de travaux a été attribué fin 2023, les travaux se dérouleront sur le 1^{er} semestre 2024.

Crédits : 168 110 € TTC.

Réfection de la façade de l'Hôtel de Ville :

Un premier programme de travaux est envisagé au niveau du pignon de l'Hôtel de Ville situé rue Michel Vielle. Il comprend la réfection de l'enduit, la remise en état et le remplacement des pierres de taille, le remplacement des menuiseries et de la porte d'entrée, la réfection de la ferronnerie. Les travaux se dérouleront mi-2024.

Crédits : 300 000 € TTC dont reste à réaliser.

Cimetière de Gastines :

L'extension du cimetière de Gastines sera réalisée au cours du 1^{er} semestre 2024.

Crédits : 170 000 € TTC.

Enveloppe grande maintenance :

La Ville de Sablé-sur-Sarthe engagera des travaux de grande maintenance de son patrimoine bâti. Ils porteront sur la réfection du dôme et de l'étanchéité de la salle Georges Mention et des écoles Gai Levant et Le Pré.

Crédits : 350 000 € TTC.

Enveloppe Petits travaux neufs et maintenance :

Un programme de petits travaux neufs et maintenance sera établi à hauteur de 780 000 € TTC, réparti comme suit :

- dans le domaine des infrastructures pour un montant de 280 k€ TTC : on peut citer la réfection de l'aire de jeux pour les petits dans le jardin public, et la reprise des plantations dans le talus principal du jardin public, l'installation de bacs pour la végétalisation de la place Raphaël Elizé, la réfection de l'éclairage public du mail Jean de Bueil et de la rue du Moulin,
- dans le domaine des bâtiments pour un montant de 500 k€ TTC : on peut citer une première tranche de remplacement des stores de la Maison de l'Enfance et de la Famille, la réfection de la couverture des courts de tennis couverts en bac acier, la réfection du réseau incendie et de secours de la scène Joël Le Theule, la réfection des jeux en inox de l'espace Henri Royer...

Ateliers municipaux - Pont de Vaige :

En raison de la dangerosité structurel des ateliers municipaux du Pont de Vaige, une étude de programmation sera lancée pour évaluer les besoins et établir un programme de travaux, pour transférer la régie bâtiment sur le site des ateliers de la Fouquerie. La réflexion d'un magasin général sera également menée.

Crédits : 50 000 € TTC.

Contrat de partenariat public-privé en éclairage public et équipements divers :

Le Contrat de Partenariat Public Privé en éclairage public se poursuit et s'achèvera en février 2027, après une durée de 15 ans. En 2024, il sera choisi le dernier programme d'illuminations pour la période 2024 - 2027.

Crédits : 164 000 € TTC.

Réseau TV câblé :

La convention avec la société SFR pour l'exploitation du réseau câblé sur la Ville de Sablé arrivera à échéance en janvier 2025. Le réseau reviendra à la collectivité, mais ne sera plus exploité en raison du faible nombre d'abonnés et de la présence d'offres alternatives (fibre optique, ADSL, satellite...).

Développement de l'habitat :

L'OPAH-RU se poursuit en 2024 sur le centre ville de Sablé. Le dispositif est étendu à l'ensemble du territoire communautaire à travers une OPAH communautaire dont l'animation est confiée au même opérateur SOLIHA.

Un ensemble immobilier est envisagé sur le secteur de la rue de Sarthe, en lien avec la démolition projetée de la salle Marcelle Thébault et de l'ancienne caserne rue de Sarthe. L'objectif est de permettre la production de logements neufs attractifs pour répondre à une demande en appartements de qualité sur le centre-ville. Il est ainsi envisagé la réalisation d'une opération en logements libres sur le site du gymnase et une résidence intergénérationnelle sur le site de l'ancienne caserne.

Le calendrier de l'opération est à préciser en fonction des modalités de relogement des actuels occupants et utilisateurs des locaux.

Les travaux de l'opération d'habitat inclusif "Nous Mêmes" menée par Oui Care sur le secteur de la gare démarreront en 2024. Le projet se situe rue Fleury-sur-Orne, sur des terrains vendus par la Ville de Sablé-sur-Sarthe. Cet ensemble comprendra des logements en colocation pour adultes handicapés, des logements pour personnes âgées, une crèche, une agence de service à la personne et une cellule commerciale. Cette opération contribuera à dynamiser le secteur de la gare et permettra de répondre à un besoin social spécifique.

Démarrage des travaux mars 2024.

Sarthe Habitat prévoit la réhabilitation de l'ancien foyer Piscine avec une offre de 22 logements locatifs du T1 au T3, la construction de 6 logements locatifs individuels et de 13 logements locatifs intermédiaires. Les travaux démarreront au 2^{ème} trimestre 2024.

Sarthe habitat envisage d'autre part la démolition de 2 immeubles rue Mermoz, sur 2025. L'espace libéré permettra la réalisation d'une opération de logements de type individuels et intermédiaires.

Sarthe Habitat prévoit la réhabilitation de 80 logements rue Fleury-sur-Orne avec un démarrage des travaux fin 2025.

Les 8 logements en cours de construction à la Pellandière seront livrés au 3^{ème} trimestre 2024.

Sarthe Habitat poursuit l'élaboration de son Plan stratégique patrimonial à 10 ans : constructions, réhabilitations, démolitions. La Ville de Sablé-sur-Sarthe est associée à la construction de cette stratégie de façon à adapter l'offre de logements aux besoins locaux. La réflexion sur l'évolution du quartier de la Rocade / Saint-Exupéry et de son environnement sera approfondie pour assurer un développement équilibré et maîtrisé du quartier.

Des projets privés sont à l'étude avec 93 logements envisagés aux Montforts (livraison 2027), 36 logements sur l'écoquartier Rives Sud (livraison 2026) et un lotissement au Pressoir de 30 lots libres de constructeur (livraison 2025).

Une réflexion est amorcée sur la mise en place du permis de louer, dispositif permettant à la collectivité de vérifier la qualité des logements mis en location. Cet outil serait ciblé sur les secteurs de logements dégradés du centre ville.

Un bail à réhabilitation est envisagé avec Soliha pour la maison du jardin public. Le reste à charge pour la Ville est estimé à 192 000 € pour un logement intermédiaire.

La réflexion se poursuit pour l'accueil d'un Foyer jeunes actifs sur la ville de Sablé pour répondre aux besoins des jeunes salariés, stagiaires et apprentis.

C - 2 - Vie de la cité

Avec la mobilisation de plusieurs services, la Ville continue à fortement soutenir le festival Pop au Parc et le Festival de Sablé dont les bilans 2023 sont plus que positifs.

Comme chaque année, la Ville de Sablé-sur-Sarthe participe à l'organisation *Ma Région Virtuose* (ex Folle Journée en Région) et y consacre un budget augmenté par rapport à l'année dernière.

La Scène Joël Le Theule accueille, avec des équipes compétentes, les associations saboliennes afin de valoriser, à travers spectacles et concerts, le dynamisme du tissu associatif et artistique.

Toutes les actions emblématiques d'animations et dont le succès a fait ses preuves seront maintenues comme par exemple : le Marché de l'avent, fête de la Musique, 14 juillet, Pop au Parc.

Patrimoine écrit et bâti :

Concernant le Fonds patrimonial Pierre Reverdy, la Ville poursuit, avec le soutien du Fonds Régional d'Acquisition des Bibliothèques (FRAB), son action d'enrichissement du Fonds Reverdy et de médiation dans la nouvelle Médiathèque. Les œuvres du Fonds continueront d'être prêtées à différents musées en France en fonction des demandes et des disponibilités. Prêt actuellement en cours au Château d'Angers jusqu'au 20 mai 2024 du Chant des morts (Pierre Reverdy, Pablo Picasso, 1948), d'une revue Nord-Sud (Pierre Reverdy, 1917-1918), de la Liberté des mers (Pierre Reverdy, 1959) et d'une photo de Pierre Reverdy (à la Terrasse de l' Aiglon/ Brassai, 1955).

La Ville participe également aux Journées Européennes du Patrimoine.

En 2024, la ville réalisera en interne un état des lieux du patrimoine bâti culturel. Cet état des lieux permettra d'enrichir le parcours patrimonial existant et de préparer pour 2025 une exposition valorisant l'évolution de la Ville de Sablé.

Actions culturelles :

Le développement et le soutien de l'action culturelle sur le territoire reste un axe structurant de cette année 2024. Ce dernier se concrétise à travers les actions que la ville initie - Fête de la musique, JEP, rassemblement chant choral ... BP 2024 actions : 18 500 € - et par le soutien de la ville aux différents projets spécifiques proposés par le tissu associatif - BP 2024 subventions spécifiques : 20 000 €.

La ville continue d'investir le champ des arts visuels à travers la commande pour une nouvelle Ligne Rose, le soutien à l'association Malicot pour l'organisation du premier festival de la photo en chambre (150ème anniversaire du photographe Joseph Malicot) et l'animation de différentes expositions et ateliers de pratique dans la ville.

Dans le cadre de l'Education Artistique et Culturelle, la ville s'associera au Pays sabolien, en partenariat avec la Drac et le Département, pour la préfiguration d'un Contrat Local d'Education Artistique (CLEA).